

COMMUNE DE LESCHEROUX

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

REUNION N° 15 DU 21 MAI 2026 EN MAIRIE A 19 HEURES

PRESENTS EXCUSES

COMMUNE DE LESCHEROUX			
M ^{me} PETITJEAN	Maire	✕	
M ^{me} COLLET-BOS	Adjointe au maire	✕	
M. FAUSSURIER	Adjoint au maire	✕	
M ^{me} PELLETIER	Adjointe au maire	✕	
M. THENOZ	Adjoint au maire	✕	
M ^{me} VULIN	Adjointe au maire	✕	
M ^{me} BADOUX	Conseillère municipale	✕	
M. CHEVAILLER	Conseiller municipal		✕
M. DAUJAT	Conseiller municipal		✕
M. GUIDARD	Conseiller municipal		✕
M. MARION	Conseiller municipal	✕	
M ^{me} MEUNIER	Conseillère municipale	✕	
M. MICHEL	Conseiller municipal	✕	
M ^{me} MORESTEL	Conseillère municipale	✕	
M ^{me} PIROUX	Conseillère municipale	✕	
M ^{me} GRANGE	Secrétaire de mairie	✕	
BUREAUX D'ETUDES			
M ^{me} CHANTEUX	Mosaïque Environnement	✕	
M. GERGONDET	Atelier Gergondet	✕	

Madame le Maire ouvre la séance et remercie les participants.

Le compte rendu de la réunion n° 14 du 25 février 2026 n'appelle pas d'observation.

Madame GRANGE, secrétaire de mairie, communiquera à Monsieur GERGONDET :

- Les résultats, dont elle dispose, du recensement de la population communale mené en début d'année ;
- Les récents permis de construire accordés.

Madame CHANTEUX et Monsieur GERGONDET font le point sur l'avancement de la procédure d'élaboration du PLU. Ils rappellent les principales pièces précédemment étudiées :

- Le règlement graphique / écrit ;
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :
 - Les OAP sectorielles sur l'unique zone 1AU ;
 - Les OAP thématiques « bioclimatisme et santé environnementale » ;
 - Les OAP thématiques relatives aux continuités écologiques, préalablement communiquées à la commune par Madame CHANTEUX.

Les participants examinent plus en détail la proposition d'OAP sectorielles de la zone 1AU élaborée par Monsieur GERGONDET. Cette proposition :

- comporte :
 - un schéma global d'aménagement ;
 - un schéma de principe de profil de voirie desserte interne ;
 - à titre illustratif, des simulations d'implantations de bâtiments en trois dimensions ;
- détaille des principes, notamment :
 - de programmation urbaine, incluant une diversification des formes d'habitat et de la mixité sociale ;
 - d'insertion paysagère et environnementale, incluant des exigences de gestion des eaux pluviales et énergétiques.

Les représentants de la Municipalité valident ces OAP sectorielles.

Monsieur GERGONDET informe avoir apporté quelques adaptations « techniques » au projet de règlement graphique/écrit pour tenir compte du SCOT de Grand Bourg Agglomération approuvé le 16/02/2026. Il en présente notamment les orientations relatives à l'armature territoriale.

Il explique par ailleurs que, parallèlement à l'élaboration du PLU, Grand Bourg Agglomération conduit l'étude des zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales. Il a communiqué en mars 2026 à la société « Réalités Environnement », chargée de cette étude, le projet de PLU en précisant que celui-ci est susceptible d'évoluer.

Madame CHANTEUX et Monsieur GERGONDET rappellent ensuite que les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ont été débattues au sein du conseil municipal en mars 2023. Compte tenu des évolutions significatives apportées au projet, notamment concernant le secteur de développement résidentiel du village, ils recommandent qu'un nouveau débat soit organisé.

Les participants étant favorables, Madame CHANTEUX et Monsieur GERGONDET transmettront prochainement le projet de PADD actualisé, accompagné des projets à jour de règlement graphique / écrit et des OAP.

Ce débat se tiendra au sein du conseil municipal qui se tiendra le :

Mercredi 1^{er} juillet 2026

Suite aux congés d'été, le projet de PLU sera examiné avec les personnes publiques associées puis fera l'objet d'une réunion publique de concertation.

Rédigé par l'Urbaniste,

M. GERGONDET



Lu et approuvé par Madame le Maire,

M^{me} PETITJEAN

